

# Résultats statistiques

## Les salaires à Genève en 2008

### Résultats de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE 2008)

En 2008, le salaire mensuel brut médian versé par les entreprises privées actives dans le canton de Genève atteint 6 801 francs pour 40 heures de travail par semaine. A Genève, le salaire médian est de 17,5 % plus élevé que dans l'ensemble de la Suisse, où il s'établit à 5 777 francs (secteur privé).

### La finance, loin devant les autres branches économiques

Comme lors des enquêtes précédentes, avec 10 941 francs par mois, le salaire brut médian standardisé le plus élevé est versé par le secteur de la *finance* (*banques et services auxiliaires d'activités financières et d'assurances*). Loin derrière vient le *commerce de gros*, branche qui couvre l'activité de plusieurs multinationales étrangères, avec un salaire médian de 9 084 francs. La *chimie* et les *activités associatives* (associations politiques, patronales ou professionnelles ainsi que la majorité des organisations internationales non gouvernementales) sont les deux autres branches pour lesquelles le salaire médian dépasse 8 000 francs (respectivement, 8 167 et 8 004 francs). Entre 7 000 et 8 000 francs, on trouve *l'informatique et les autres services aux entreprises* (7 583 francs), *l'enseignement privé* (7 272 francs), la *fabrication d'équipements électroniques et la mécanique de précision* (7 097 francs) ainsi que *l'horlogerie et la fabrication d'instruments de précision* (7 067 francs).

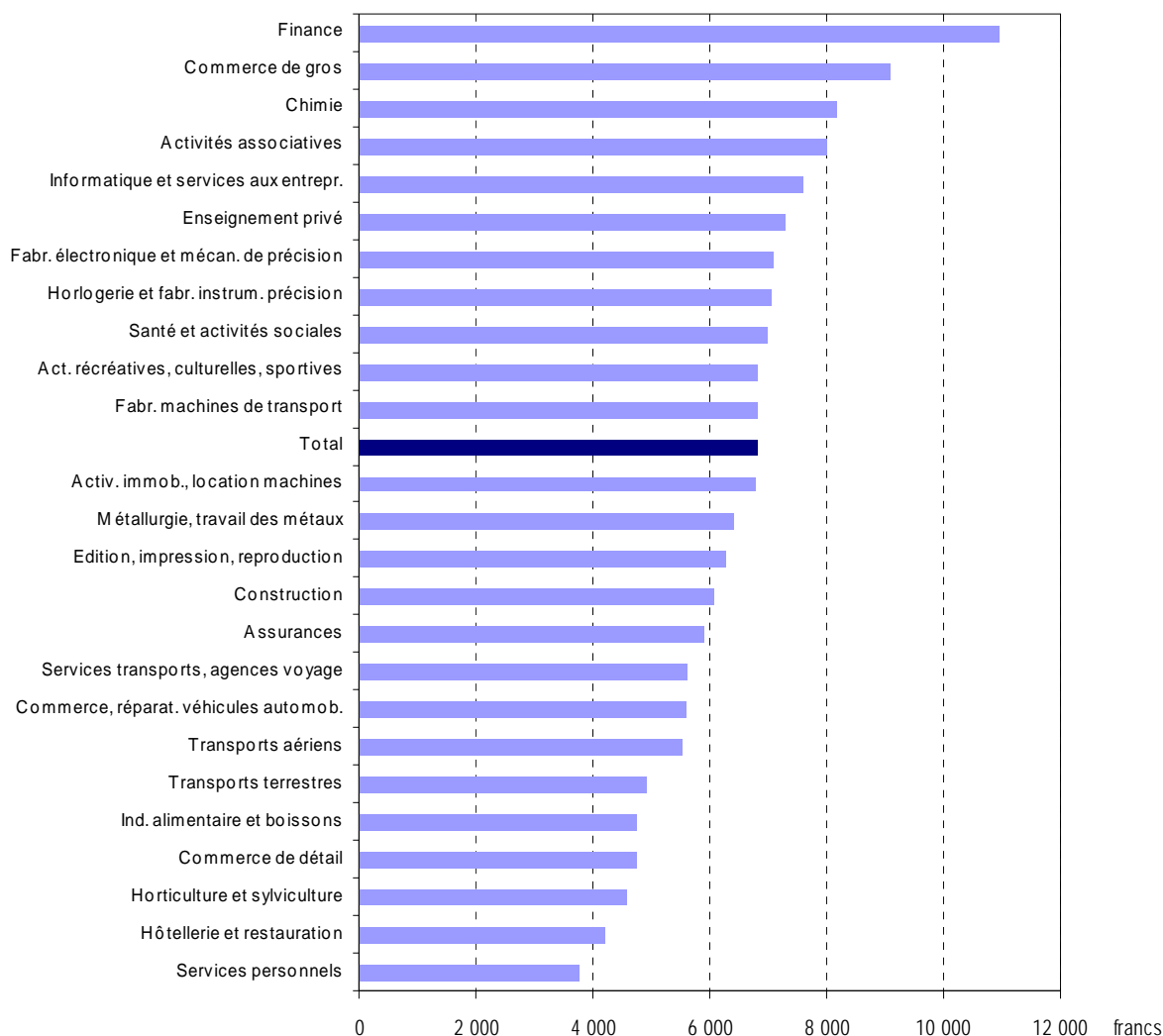
A l'autre extrême, le salaire médian est inférieur à 4 000 francs pour une seule branche, les *services personnels* (blanchisseries et teintureries, salons de coiffure, instituts de beauté, services funéraires, solariums et fitness; 3 750 francs). Puis viennent *l'hôtellerie et restauration* (4 198 francs), *l'horticulture et la sylviculture* (4 566 francs), le *commerce de détail* (4 750 francs), *l'industrie alimentaire et des boissons* (4 753 francs) et les *transports terrestres* (4 901 francs).

Le salaire mensuel comprend le salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, un douzième de l'éventuel treizième salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers (bonus). En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires.

Les salaires mensuels sont **standardisés**, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps à 40 heures de travail hebdomadaire afin de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées.

La **médiane** est l'indicateur de référence pour estimer le niveau général des rémunérations : la moitié des salaires lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs.

## Salaire mensuel brut médian standardisé en franc, selon la branche économique, dans le canton de Genève, en 2008



Source : Office fédéral de la statistique - Enquête suisse sur la structure des salaires

## Bonus plus élevés en 2008 qu'en 2006

Les branches qui présentent le salaire médian le plus élevé sont également celles où les bonus annuels sont les plus importants<sup>1</sup>. Les bonus représentent ainsi 19 % de la masse salariale totale pour la finance (18 % en 2006) et 15 % pour le commerce de gros (10 % en 2006). Ces deux branches se distinguent nettement des autres qui demeurent toutes au-dessous de la barre des 10 %. Pour l'ensemble du secteur privé, hors finance et commerce de gros, les bonus comptent pour 4 % de la masse salariale (3 % en 2006). Dans les branches à faible niveau de rémunération, la part des bonus tourne autour de 1 %.

Dans la finance, 63 % des salariés touchent un bonus annuel (65 % en 2006), contre 37 % dans le commerce de gros (34 % en 2006). Pour ces salariés, les bonus représentent, respectivement, 27 % et 29 % de la masse salariale. Pour l'ensemble du secteur privé, hors finance et commerce de gros, la part des salariés touchant un bonus a légèrement baissé entre 2006 et 2008, passant de 29 % à 26 %.

Comme les bonus concernent une part de salariés en repli mais que leur montant cumulé est en augmentation, le bonus annuel médian est en croissance : un tiers de plus en deux ans, pour atteindre 6 000 francs pour 2008.

<sup>1</sup> Rappelons que le salaire mensuel tel que défini ici comprend un douzième de l'éventuel bonus annuel 2008, qui a pu être versé début 2009.

## Les responsabilités hiérarchiques rapportent plus que des qualifications élevées

En répartissant les salariés en fonction de leur statut hiérarchique, le salaire médian oscille entre 5 786 francs pour les personnes sans fonction d'encadrement (58 % des salariés) et 14 253 francs pour les cadres supérieurs (8 %). Les écarts entre les deux extrêmes sont du même ordre en répartissant les salariés selon le niveau des qualifications requises pour le poste : de 5 032 francs pour le niveau le plus bas (activités simples et répétitives; 25 % des salariés) à 12 549 francs pour le plus élevé (travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles; 8 %). En matière de formation, l'écart entre les deux niveaux extrêmes est un peu moins important : 4 603 francs pour les personnes sans formation professionnelle complète (11 % de la population salariée) et 10 555 francs pour les universitaires (15 %). Pour les salariés ayant achevé un apprentissage, qui est le niveau de formation le plus courant (31 % des salariés), le salaire médian s'établit à 6 141 francs par mois.

## Les hauts salaires progressent plus vite que les bas salaires entre 2006 et 2008

Un emploi est considéré « à bas salaire » lorsque le salaire mensuel brut standardisé correspondant est inférieur aux deux tiers du salaire médian<sup>2</sup>. Dans le secteur privé genevois, le salaire médian étant de 6 801 francs en 2008, le seuil de bas salaire se fixe à 4 534 francs. La proportion d'emplois à « bas salaire » s'établit à 18,2 %. Relativement stable de 2000 à 2006, où elle passe d'un minimum de 15,1 % à un maximum de 15,9 %, cette proportion s'inscrit en nette hausse en 2008. La progression soutenue du salaire médian pour l'ensemble du secteur privé genevois, qui atteint 7,1 %, en termes nominaux, entre 2006 et 2008, est donc assortie d'un élargissement de l'écart entre les postes les moins rémunérés et les autres.

D'autres indicateurs confirment que les hauts salaires progressent plus vite que les bas salaires. Si l'on prend le rapport interdécile (soit le rapport entre le montant qui sépare les 10 % des salaires les plus élevés et celui qui sépare les 10 % les plus bas, respectivement 14 415 francs et 4 043 francs, en 2008), on observe une nette augmentation, le rapport passant de 3,27 en 2006 à 3,57 en 2008. Il était de 3,15 en 2004. Certes un peu moins marquée, la tendance est similaire en prenant le rapport interquartile (soit le rapport entre le montant qui sépare les 25 % des salaires les plus élevés et celui qui sépare les 25 % les plus bas, respectivement 9 586 francs et 5 164 francs, en 2008) : de 1,79 en 2006, ce rapport passe à 1,86 en 2008 (1,77 en 2004).

## Ecart salarial en hausse entre les sexes

Le salaire médian s'établit à 7 115 francs pour les hommes et à 6 429 francs pour les femmes. Le salaire des hommes augmentant entre 2006 et 2008 de manière plus prononcée que celui des femmes, l'écart entre les sexes se creuse, alors que la tendance était à sa réduction entre 2002 et 2006. En 2008, le salaire des femmes est inférieur de 9,6 % à celui des hommes, contre 7,8 % en 2006. A l'échelon du secteur privé suisse, la différence est de 19,4 % (19,1 % en 2006).

La différence de rémunération entre hommes et femmes s'explique en partie par des différences entre le profil des hommes et celui des femmes. Par exemple, les femmes occupent plutôt des postes à moindre responsabilité et/ou demandant moins de qualifications. En outre, elles sont plus nombreuses dans les branches moins rémunératrices. Ces différences dites « structurelles » n'expliquent cependant pas la totalité de l'écart salarial, dont une partie reflète une forme de discrimination salariale.

---

<sup>2</sup> Seuil le plus communément utilisé aux niveaux suisse et international.

## Forte progression pour les permis annuels

Avec un salaire médian de 7 500 francs, les salariés suisses sont mieux payés que les salariés étrangers (6 283 francs). La plus grande partie de l'écart s'explique par leurs différences de profil socioprofessionnel. En clair, ils n'occupent pas les mêmes postes de travail que les Suisses.

Parmi les étrangers, les titulaires d'un permis annuel (permis B) affichent le salaire médian le plus élevé (6 757 francs). En deux ans, cette catégorie enregistre une forte progression (+ 13,4 %, contre 7,1 % pour l'ensemble des salariés). Plutôt hétérogène, elle se compose, d'une part, de salariés actifs dans des branches à bas salaires et, d'autre part, d'employés hautement qualifiés travaillant dans des secteurs très rémunérateurs. Ces derniers perçoivent en général un salaire supérieur aux Suisses pour un niveau des qualifications requises similaire. Les salariés titulaires d'un permis frontalier (permis G) arrivent en deuxième position (salaire médian de 6 274 francs), devant les titulaires d'un permis d'établissement (permis C; 6 088 francs).

## L'enquête sur la structure des salaires 2008

Les données sur les salaires proviennent de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE), effectuée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 2000, l'échantillon est élargi pour le canton de Genève et des résultats détaillés sont disponibles. Les résultats pour Genève concernent uniquement le secteur privé.

## Pour en savoir plus

Les informations sur les salaires constituent un sous-domaine du *domaine 3 Vie active, emploi et rémunération du travail*. Les tableaux, cartes, graphiques ainsi que la méthodologie sont accessibles à l'adresse Internet : [http://www.ge.ch/statistique/domaines/03/03\\_04/aperçu.asp](http://www.ge.ch/statistique/domaines/03/03_04/aperçu.asp)

Les nombreux tableaux, couvrant les enquêtes 2000 à 2008, détaillent le niveau des salaires en fonction de diverses caractéristiques : sexe, branche économique, niveau des qualifications requises pour le poste, position hiérarchique, niveau de formation, nationalité ou permis de travail, domaine d'activité. Des tableaux sont également disponibles sur les composantes du salaire ainsi que sur la distribution des salaires et la proportion d'emplois à bas salaire, sans oublier les comparaisons régionales.

Contact : Didier Benetti (tél. : + 41 22 388 75 46)

Résultats statistiques n° 1, février 2010